



**Pôle Aménagement du  
territoire et Urbanisme**

[plui@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:plui@rumilly-terredesavoie.fr)

**Monsieur MICHEL CHESNEY  
27 IMPASSE DE CORBONNET  
74150 SALES**

Rumilly, le **13 MARS 2025**



**Objet : Demande de modification de zonage – parcelle 2809 à Sales**

Nos Réf. : IV/AV/AS/DL/137526

Affaire suivie par Adriana SANSON, Chargée de mission Urbanisme

LRAR n°1A 197 050 4160 7

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 28 janvier 2025, relatif au zonage de votre parcelle référencée en objet, située sur la commune de Sales, classée en zone A (agricole) dans le règlement du PLUI-H approuvé le 03 février 2020, modifié par la modification n°1 approuvée le 26 septembre 2022 et par la modification n°2 approuvée le 30 septembre 2024.

Par ce courrier vous nous demandez une évolution du zonage de votre parcelle afin qu'elle devienne constructible.

Voici les éléments de réponse que nous pouvons vous apporter à ce jour.

Le changement de zonage d'une zone agricole en zone urbanisée relève d'une procédure de révision générale du document d'urbanisme en vigueur (PLUI).

La communauté de communes Rumilly-Terre de Savoie a délibéré le 7 novembre 2022, par délibération n°2022\_DEL\_154, pour engager la révision générale n°1 de son PLUI-H.

Cette procédure comporte plusieurs phases réglementaires d'une durée prévisionnelle de 2 ans au minimum.

Dans ce cadre, vous aurez la possibilité de renouveler votre demande et faire part de vos attentes et observations auprès du commissaire enquêteur sur le projet arrêté de PLUI-HM lors de l'enquête publique qui devrait intervenir en début de l'année 2026.

Sans préjuger du futur classement de votre parcelle, nous vous invitons donc à suivre les étapes de préparation de ce projet et à participer à cette démarche par le biais des différentes modalités prévues en matière de concertation, et notamment à travers les informations sur le site internet de la Communauté de Communes.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Vice-présidente déléguée à  
l'Aménagement du Territoire et à  
l'Urbanisme

Isabelle VENDRASCO

